



PORNIC J CUP



PORNIC J CUP 2017

AVIS DE COURSE

Pornic – du vendredi 23 Juin au Dimanche 25 Juin 2017.

Autorité Organisatrice :

Club Nautique de Pornic – Port de la Noëveillard – 44210 PORNIC – FRANCE

Téléphone : 02 40 82 34 72 - International : 00 33 2 40 82 34 72

Email : infos@cnpornic.com

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace le chapitre 2 des RCV.
- 1.5. Les Règles Spécifiques Offshore (ORS) catégorie 5.
- 1.6. La jauge et le règlement de la Classe J80. L'épreuve est déclarée « Open ». Le barreur et le skipper doivent être membre de la Classe à jour de leur cotisation 2016.
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte exclusivement aux bateaux de la classe monotype J80 en règle avec leur Association de Classe pour 2017.

- 3.1. **Les pré-inscriptions se font uniquement en ligne** par le skipper, sur notre site www.cnpornic.com avec le paiement en ligne. L'admissibilité à la régata devra être validée par la classe.

La fiche d'inscription complète, avec tous les renseignements du reste de l'équipage devra être parvenue par mail à infos@cnpornic.com au plus tard le jeudi 14 Juin 2017.

Toute fiche incomplète ne sera pas prise en compte.

Les frais d'inscriptions couvrent :

1. L'organisation de la course
2. Le repas du samedi soir pour chaque membre d'équipage.
3. La taxe d'amarrage au port de la Noëveillard (jeudi 22 juin, vendredi 23 et samedi 24 Juin).
4. Le pot d'accueil du vendredi soir

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :

- leur **licence Club FFVoile avec la mention Compétition** (ou une licence Adhésion ou Pratiquant accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.5. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROIT A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **190 €**

En option : grutages Allers-retours : **55 €**

Date limite des inscriptions : le jeudi 14 Juin 2017

Majoration de 50€ pour les inscriptions reçues **après le jeudi 14 Juin 2017.**

5. PROGRAMME

Jeudi 22 Juin 2017	14 h à 19 h 14 h à 19 h	Confirmation des inscriptions au CNP Mise à l'eau des bateaux (par convoi)
Vendredi 23 Juin 2017	9 h à 10 h 9 h à 10 h 11 h 30 12 h 30 18 h	Confirmation des inscriptions Mise à l'eau des bateaux Briefing des skippers au CNP Signal d'attention de la course n°1 du jour Pot d'accueil
Samedi 24 juin 2017	10 h 30 11 h 30 20 h	Briefing des skippers au CNP Signal d'attention de la course n°1 du jour Repas des équipages au Phare
Dimanche 25 Juin 2017	11 h 12 h 14 h 15 h	Briefing des Skippers Signal d'attention de la course n° 1 du jour Début des sorties d'eau Remise des prix

5.1. Confirmation des inscriptions

Le jeudi 22 juin 2017 de 14h à 19h : Accueil des concurrents et Confirmation des inscriptions
Mâtage à la chèvre et mise à l'eau des bateaux arrivés sur remorque au port

Le vendredi 23 Juin 2017 de 9h à 10h : Accueil des concurrents au Club Nautique de Pornic et
Confirmation des inscriptions

5.2. Jauge et contrôle :

Jeudi 22 juin 2017 à partir de 19h pour les voiles. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement.
L'inscription à la jauge des voiles devra impérativement se faire sur le site de la
classe <http://www.classej80france.com/> ou auprès de son
président president@classej80france.com.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des
inscriptions à partir du jeudi 22 Juin 2017.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit (banane) et/ou Côtier

8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

Le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses

9. OCCUPATION DE L'ESPACE PORT DE PLAISANCE DE PORNIC (YCIPI)

9.1. Renseignement sur l'emplacement au port : prendre contact avec la capitainerie à votre arrivée (Canal 9).

Rappel : les bateaux doivent rentrer et sortir du Port au moteur.

9.2. Chaque skipper doit venir retirer un bon de grutage au Club Nautique de Pornic afin de pouvoir procéder à la mise à l'eau de son bateau.

9.3. Les remorques sont à déposer au parc fermé des Services Techniques de la Ville de Pornic, après la mise à l'eau des bateaux. (Plan de situation à disposition au secrétariat du C.N.P.)

L'accès des voitures au port est autorisé pour la dépose des équipiers et du matériel (30 min gratuites), la voiture doit être stationnée à l'extérieur du port dans le parking réservé Rue du Maréchal Juin (zone réservée et matérialisée par des barrières et affichage de l'arrêté municipal – Badge de stationnement à retirer au secrétariat du C.N.P.).

YCIPI

Port de la Noëveillard – BP 1206 - 44210 PORNIC

Tel: 02.40.82.05.40 - Fax: 02.40.82.55.37 - Site: www.port-pornic.com

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

La remise des prix aura lieu au Club Nautique de Pornic.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Club Nautique de Pornic

Nouveau port de la Noëveillard

44210 PORNIC – France

Tél. : 02 40 82 34 72

International : 00 33 2 40 82 34 72

E-Mail : infos@cnpornic.com

Site : www.cnpornic.com

Office de tourisme de Pornic : www.ot-pornic.fr

Pour les renseignements techniques, Association des J 80 : <http://www.classej80france.com>

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr